



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bourses d'études

Question écrite n° 101747

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des étudiants boursiers fils ou filles de Français de l'étranger n'ayant pas les moyens de rejoindre leur famille à l'étranger durant les vacances universitaires. Ces étudiants rencontrent des difficultés particulières en matière de logement (fermeture des logements de la cité universitaire entre la fin juin et le 1er septembre, étant précisé qu'en 2005 les logements n'ont été attribués que le 20 septembre, et les bourses fin octobre), en matière de restauration (fermeture des restaurants universitaires aux mêmes dates), en matière de ressources (absence de bourses en juillet et août). Par comparaison, les étudiants boursiers des départements d'outre-mer disposant d'un billet aller et retour peuvent rejoindre leur famille et ne se retrouvent pas démunis économiquement en métropole pendant les mois d'été. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La circulaire annuelle relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux prévoit que les étudiants français dont les parents résident à l'étranger (hors Europe et pourtour méditerranéen) ont la possibilité de bénéficier d'un quatrième terme de bourses durant les mois de juillet, août et septembre. Par ailleurs, et d'une manière générale, le réseau des oeuvres universitaires et scolaires prend des dispositions particulières à l'égard de ces étudiants en vue de leur permettre de conserver leur logement durant cette même période. Dans ce contexte, la prise en charge d'un voyage aller-retour visant à permettre à ce public d'étudiants boursiers spécifiques de rejoindre leur famille n'est pas à l'ordre du jour.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101747

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8248

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1833